

LE CONCOURS EXPÉRIENCE BIER GARDEN AU BIER MARKT 2021

CE CONCOURS EST OUVERT UNIQUEMENT AUX RÉSIDENTS DU CANADA
ET EST RÉGIE PAR LA LOI CANADIENNE

Les tarifs de données standard s'appliquent aux participants qui choisissent de participer au concours via un appareil mobile. Veuillez contacter votre fournisseur de services pour obtenir des informations sur les tarifs, les plans de services et les tarifs avant de participer avec un appareil mobile.

1. DATES CLÉS:

Période du Concours. Le concours Expérience Bier Garden au Bier Markt (le « **Concours** ») commence le 14 juillet 2021 à 00 h 01 HNE et se termine le 6 août 2021 à 23 h 59 min 59 s HNE (la « **Période du Concours** »), après quoi le Concours sera fermé et aucune autre inscription ne sera acceptée.

2. ADMISSIBILITÉ À PARTICIPER:

Ce Concours est commandité par Bier Markt, une division de Recipe Unlimited Corporation (le « **Commanditaire** ») et est ouvert aux résidents légaux du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province/territoire de résidence, à l'exception des franchisés, des employés (qu'ils soient du Commanditaire ou ses franchisés), les représentants ou agents (et ceux avec qui ces personnes sont domiciliées, qu'elles soient liées ou non) du Commanditaire, ses sociétés mères, filiales, sociétés affiliées et sociétés liées, ainsi que les employés du siège social des enseignes de restaurants du Commanditaire et leurs agences de publicité et de promotion respectives, leurs fournisseurs et l'organisme de jugement indépendant (collectivement, les « **Parties du Concours** »). Le Concours n'est en aucun cas sponsorisé, approuvé ou administré par, ou associé à Instagram. Vous comprenez que vous fournissez vos informations au Commanditaire et non à Instagram. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour l'administration de ce Concours et conformément à la Politique de confidentialité du Commanditaire. Instagram est complètement déchargé de toute responsabilité par chaque Participant à ce Concours. Toute question, commentaire ou plainte concernant le Concours doit être adressée au Commanditaire et non à Instagram. Vous pouvez utiliser un (1) compte Instagram (le « **Compte** ») pour participer à ce Concours.

3. ACCORD D'ÊTRE LÉGALEMENT LIÉ PAR DES RÈGLES:

En participant à ce Concours, vous signifiez que vous avez lu et acceptez d'être légalement lié par ces Règles et Règlements Officiels (les « **Règles** »). Vous acceptez également l'utilisation de votre photo ou de votre *story* dans certains documents marketing de Bier Markt concernant ce Concours.

4. COMMENT PARTICIPER:

Inscription En Ligne : Aucun achat requis. Pour participer, localisez une Publication du Concours (chacune, une « **Publication du Concours** ») qui a été publiée sur Instagram sur le compte Instagram [@thebiermarkt](https://www.instagram.com/thebiermarkt).

Après avoir localisé la Publication du Concours, commentez la Publication du Concours, identifiez deux (2) amis sur la Publication du Concours et suivez le compte Instagram de The Bier Markt à [@thebiermarkt](https://www.instagram.com/thebiermarkt) et l'un des comptes locaux de Bier Markt suivants ([@BierMarketdonmills](https://www.instagram.com/BierMarketdonmills), [@biermarktesplanade](https://www.instagram.com/biermarktesplanade), [@Biermarketmtl](https://www.instagram.com/Biermarketmtl), [@thebiermarktottawa](https://www.instagram.com/thebiermarktottawa)) (la « **Participation en ligne** »). Lorsque toutes les étapes requises du processus de participation sont terminées, vous serez automatiquement admissible à gagner une (1) Participation au Concours. Les Participants (définis ci-dessous) sont autorisés à participer au Concours plusieurs fois pendant la Période du Concours en suivant les étapes indiquées ci-dessus sur plusieurs Publications du Concours.

Inscription Par Courriel : Aucun achat requis. À condition que vous soyez éligible conformément à la règle 2 ci-dessus, envoyez un e-mail à mdupont@recipeunlimited.com contenant votre nom complet, votre numéro de téléphone et un essai unique et original d'au moins 50 mots (une « **Participation Par Courriel** »), expliquant ce que vous préférez comme repas au Bier Markt est et quel restaurant vous visitez le plus. Il y a une limite d'une (1) Participation par Courriel par personne et par essai unique et original, tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule et absolue discrétion.

Les personnes qui soumettent une Participation En Ligne ou Par Courriel valide (collectivement les « **Participations** ») et chacune une « **Participation** ») sont appelées « **Participants** ». Pour plus de certitude, vous pouvez utiliser un (1) Compte pour participer au Concours. S'il est découvert qu'une personne a tenté : (i) d'obtenir plus d'un (1) Compte pendant la durée du Concours; et/ou (ii) utiliser (ou tenter d'utiliser) plusieurs noms, identités et/ou plus d'un (1) Compte pour participer au Concours, puis (à la seule et absolue discrétion du Commanditaire) il/elle pourra être disqualifié du Concours et leurs Participations seront annulées. Votre Participation sera rejetée si (à la seule et absolue discrétion du Commanditaire) la Participation n'est pas entièrement remplie et soumise pendant la Période du Concours applicable. L'utilisation (ou la tentative d'utilisation) de tout système ou programme automatisé, macro, script, robotique ou autre pour participer, participer ou perturber ce Concours est interdite et constitue un motif de disqualification par le Commanditaire. Les Renoncitaires (définis ci-dessous) ne sont pas responsables des Participations en retard, perdues, mal acheminées, retardées, incomplètes ou incompatibles (qui sont toutes nulles).

Tous les Participants acceptent l'utilisation de leur nom, adresse, voix, déclarations au sujet du Concours et/ou photographie ou autre image sans autre avis ni compensation, dans toute publicité effectuée par les Parties au Concours de quelque manière que ce soit, y compris imprimé, diffusé ou Internet.

Toutes les Participations sont sujettes à vérification à tout moment pour quelque raison que ce soit. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, d'exiger une preuve d'identité et/ou d'admissibilité (sous une forme acceptable pour le Commanditaire – y compris, sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) pour participer à ce Concours. Le défaut de fournir une telle preuve à la satisfaction du Commanditaire en temps opportun peut entraîner la disqualification. Le seul facteur déterminant de l'heure aux fins d'une inscription valide à ce Concours sera la ou les machines du serveur du Concours.

Conditions de Participation:

Pour être éligible, tout le contenu et le matériel associés à votre Participation (collectivement, les « **Matériels de Participation** ») doivent : (i) être soumis et reçus conformément au présent Règlement pendant la Période du Concours ; (ii) inclure tous les composants et matériaux requis indiqués ci-dessus ; (iii) refléter le Thème ; et (iv) être en conformité avec les présentes Règles.

4. LE PRIX ET LA VALEUR AU DÉTAIL APPROXIMATIVE. Il y a un (1) prix au total à gagner.

• Un (1) grand prix incluant une (1) carte-cadeau Bier Markt de 100 \$ + Réservation en restaurant Bier Markt de votre choix
Le Commanditaire n'est pas responsable de fournir un remplacement pour tout élément indisponible d'un prix. Le Commanditaire n'offre aucune garantie ou condition expresse ou implicite de quelque nature que ce soit en ce qui concerne la sécurité, l'apparence ou la performance d'un prix ou d'une activité offerte. Chaque prix doit être accepté tel quel et est non transférable et non monnayable. Aucune substitution, sauf par le Commanditaire, qui se réserve le droit de substituer un prix ou toute partie d'un prix par un prix de valeur égale ou supérieure. À la seule discrétion du Commanditaire, un prix perdu peut être attribué à un autre Participant admissible.

5. PROCESSUS DE SÉLECTION, DE NOTIFICATION ET DE CONFIRMATION DES GAGNANTS: Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations admissibles reçues pendant la Période du Concours. Après la Période du Concours, il y aura un tirage au sort (le « **Tirage** ») parmi toutes les Participations admissibles reçues pendant la Période du Concours (voir la règle 2 ci-dessus), pour sélectionner un (1) gagnant potentiel (le « **Participant Sélectionné** »).

Si le Participant Sélectionné a participé au Concours via une Inscription En Ligne (un « **Participant Sélectionné En Ligne** »), ce Participant Sélectionné En Ligne sera contacté par le Commanditaire sur Instagram par message direct afin d'obtenir son adresse e-mail pour une communication ultérieure. Si le Participant Sélectionné a participé au Concours Par Courriel (un « **Participant Sélectionné Par Courriel** »), ce Participant Sélectionné sera contacté par courriel. Le Participant Sélectionné devra répondre avec succès à une question réglementaire d'arithmétique afin d'être déclaré gagnant.

À la suite du Tirage, le Commanditaire ou son représentant désigné fera un maximum de trois (3) tentatives pour contacter le Participant Sélectionné (dans le cas d'un Participant Sélectionné En Ligne, en utilisant les informations fournies par message direct, et dans le cas d'un Participant Sélectionné Par Courriel, le Participant sera contacté par courriel) dans les cinq (5) jours suivant le Tirage. Si un Participant Sélectionné ne peut pas être contacté dans les cinq (5) jours suivant le Tirage, ou s'il y a un retour d'une notification comme non livrable ; alors il/elle sera disqualifié (et perdra tous ses droits à un Prix) et le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, de sélectionner au hasard un autre Participant admissible parmi les autres Participations admissibles reçues pendant la Période du Concours (auquel cas les dispositions précédentes de la présente section s'appliqueront à ce nouveau Participant Sélectionné).

AVANT D'ÊTRE DÉCLARÉ GAGNANT CONFIRMÉ, un Participant Sélectionné devra signer et retourner une déclaration d'admissibilité et de conformité au Règlement, une décharge de responsabilité dégageant les Parties au Concours de toute responsabilité en lien avec ce Concours ou survenant à la suite de l'attribution et de l'utilisation d'un prix et, lorsque licite, un consentement à la publicité. Si un Participant Sélectionné : (a) ne répond pas correctement à la question réglementaire ; (b) ne répond pas à la notification d'être sélectionné comme gagnant potentiel dans le délai spécifié ; (c) ne peut accepter le Prix tel qu'attribué pour quelque raison que ce soit ; ou (d) ne respecte pas les Règles de quelque manière que ce soit, il sera alors disqualifié (et perdra tous ses droits sur le Prix) et le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, de sélectionner au hasard un autre Participant éligible parmi les Participations éligibles restantes reçues au cours de la Période de Participation. En acceptant un prix, chaque Participant accepte la publication, la reproduction et/ou toute autre utilisation de son nom, son adresse, sa voix, des déclarations concernant le Concours et/ou une photographie ou toute autre ressemblance sans autre avis ni compensation dans toute publicité ou publicité diffusée par ou au nom du Commanditaire de quelque manière que ce soit, y compris l'impression, la diffusion ou l'Internet.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE: Toute propriété intellectuelle utilisée par le Commanditaire dans le cadre de la promotion et/ou de l'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, toutes les marques de commerce, noms commerciaux, logos, conceptions, matériel promotionnel, pages Web, code source, dessins, illustrations, les slogans et les représentations sont la propriété (ou sous licence, selon le cas) du Commanditaire et/ou de ses sociétés affiliées. Tous les droits sont réservés. La copie ou l'utilisation non autorisée d'une telle propriété intellectuelle sans le consentement écrit exprès de son propriétaire est strictement interdite.

7. DIVERGENCE: En cas de divergence ou d'incohérence entre les termes et conditions du présent Règlement et les divulgations ou autres déclarations contenues dans tout matériel lié au Concours, y compris, mais sans s'y limiter : l'Inscription, Instagram et/ou le point de vente, la télévision, l'impression ou de la publicité en ligne ; les termes et conditions de ces Règles prévaudront, régiront et contrôleront.

8. ATTRIBUTION DES PRIX: Le Commanditaire n'est pas responsable et ne sera pas tenu responsable des efforts infructueux pour informer le(s) gagnant(s). L'utilisation d'un prix ou de toute partie de celui-ci, pour un Concours ou une revente est strictement interdite. Aucune substitution de prix ne sera autorisée, sauf par le Commanditaire qui peut substituer un prix ou toute partie d'un prix par un prix de valeur égale ou supérieure à sa seule discrétion. L'obligation du Commanditaire envers le(s) gagnant(s) est limitée aux prix spécifiés ci-dessus.

9. LIBÉRATION: En participant au Concours et/ou en acceptant un prix, le Participant et/ou le gagnant s'engage à dégager et à dégager de toute responsabilité le Commanditaire, sa société mère, ses filiales, sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, employés, franchisés et agences, ainsi que Facebook, Twitter et Instagram et chacun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, actionnaires, successeurs, sponsors, partenaires, titulaires de licence, filiales, agents, artistes, conseillers et cessionnaires (les « **Renonciataires** ») de toute responsabilité et renoncent

à toute cause d'action, pour toutes réclamations, coûts, blessures, pertes ou dommages de toute nature découlant du, ou en relation avec, le Concours ou l'acceptation, la possession ou l'utilisation d'un prix (y compris, sans s'y limiter, les réclamations, coûts, blessures, pertes ou dommages liés à des blessures corporelles, à la mort, aux dommages ou à la destruction de biens, aux droits à la publicité ou à la vie privée, à la diffamation ou à la présentation sous un faux jour, intentionnelle ou non), que ce soit en vertu d'une théorie contractuelle, délictuelle (y compris négligence), garantie ou autre théorie, et indemniser les Renonciataires contre toute perte, dommage ou dépense, y compris les frais juridiques, que l'un des Renonciataires pourrait subir ou encourir à la suite de tout non-respect par les Participants de l'une des Règles ou Participation au Concours et/ou en rapport avec l'acceptation et/ou l'exercice par un Participant d'un prix, et l'utilisation des Participations par le Commanditaire. Les Parties au Concours et leurs dirigeants, administrateurs, sociétés affiliées, entités liées, partenaires, partenariats, mandants, représentants, agents, titulaires de licence, successeurs et ayants droit : (i) n'offrent aucune garantie, garantie ou représentation de quelque nature que ce soit concernant un prix ; et (ii) décline toute garantie implicite.

CONDITIONS GÉNÉRALES:

a. Les Renonciataires ne seront pas responsables : (i) de toute défaillance d'Instagram pendant le Concours ; (ii) tout dysfonctionnement technique ou autres problèmes liés au réseau ou aux lignes téléphoniques, aux systèmes informatiques en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès, aux équipements informatiques ou aux logiciels ; (iii) l'échec de la réception d'une Participation pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, des problèmes techniques ou des embouteillages sur Internet ou sur tout site Web ; (iv) toute blessure ou tout dommage causé à l'ordinateur ou à tout autre appareil d'un Participant ou de toute autre personne lié à ou résultant de la Participation au Concours ; et/ou (v) toute combinaison de ce qui précède.

b. Les Renonciataires n'assument aucune responsabilité pour les Participations perdues, retardées, incomplètes ou mal acheminées. Aucune correspondance ne sera échangée sauf avec un Participant Sélectionné qui sera avisé par message direct ou par courrier électronique, selon le cas, et informé de toutes les dispositions nécessaires. Ce Concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Les décisions du Commanditaire concernant tous les aspects de ce Concours sont finales et exécutoires pour tous les Participants sans droit d'appel, y compris, sans s'y limiter, toute décision concernant l'admissibilité/disqualification des Inscriptions et/ou des Participants.

c. En cas de litige concernant la personne qui a soumis une Inscription, les Inscriptions seront réputées avoir été soumises par le titulaire autorisé du Compte du nom d'utilisateur soumis au moment de l'Inscription. « Titulaire de compte autorisé » est défini comme la personne à qui le site Web a attribué le nom d'utilisateur sélectionné. Un Participant peut être tenu de fournir la preuve (sous une forme acceptable pour le Commanditaire, y compris, sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) qu'il est le titulaire autorisé du compte du nom d'utilisateur associé à la Participation en question et qu'il dispose de tous les consentements, autorisations et/ou licences requis par les présentes Règles.

d. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, de retirer, modifier ou suspendre ce Concours (ou de modifier le présent Règlement) de quelque manière que ce soit, en cas d'erreur, de problème technique, de virus informatique, de bogues, de falsification, de intervention, fraude, défaillance technique ou toute autre cause hors du contrôle raisonnable du Commanditaire qui interfère avec le bon déroulement de ce Concours tel que prévu par le présent Règlement. Toute tentative d'endommager délibérément un site Web ou de saper le fonctionnement légitime de ce Concours de quelque manière que ce soit (tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule et absolue discrétion) est une violation des lois pénales et civiles et si une telle tentative est faite, le Commanditaire se réserve le droit de demander des réparations et des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre ce Concours, ou de modifier le présent Règlement, sans préavis ni obligation, en cas d'accident, d'impression, d'erreur administrative ou autre de quelque genre, ou pour toute autre raison.

e. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier la Participation d'un Participant au Concours ou le droit à un Prix, si le Commanditaire, à sa seule discrétion, détermine ou soupçonne que le Participant a tenté pour miner le fonctionnement légitime du Concours par la triche, le piratage, la tromperie, l'utilisation de plusieurs souris ou d'autres pratiques de jeu frauduleuses, trompeuses ou déloyales (y compris, sans s'y limiter, toutes les Participations générées par script, macro, robotique, programmé ou tout autre moyens). Les Participations générées par script, macro, robotique, programmée ou tout autre moyen automatisé sont interdites et seront automatiquement disqualifiées.

f. En participant à ce Concours, chaque Participant consent expressément au Commanditaire, à ses agents et/ou représentants, à stocker, partager et utiliser les renseignements personnels soumis avec sa Participation dans le but d'administrer le Concours et conformément à la politique de confidentialité du Commanditaire. Les renseignements personnels ne seront pas autrement utilisés ou divulgués sans consentement. Cette section ne limite aucun autre consentement qu'un individu peut fournir aux Commanditaires ou à d'autres en ce qui concerne la collecte, l'utilisation et/ou la divulgation de leurs renseignements personnels..

g. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, et sans préavis, d'ajuster les dates et/ou les délais stipulés dans le présent Règlement, dans la mesure nécessaire, aux fins de vérifier le respect par tout Participant ou toute Participation de ces Règlement, ou à la suite de tout problème technique ou autre, ou à la lumière de toute autre circonstance qui, de l'avis du Commanditaire, à sa seule et absolue discrétion, affecte la bonne administration du Concours tel qu'envisagé dans le présent Règlement, ou pour toute autre raison.

h. Si un Participant souhaite ne pas participer au Concours une fois sa participation terminée, il doit envoyer un courrier électronique à mdpont@recipeunlimited.com pour demander que sa Participation soit annulée.